



PASSEPORT AMBULATOIRE

À lire avec attention avant votre intervention

Flashez-moi
pour vous rendre
dans l'Unité de
Chirurgie
Ambulatoire



SOMMAIRE

	Schéma type de votre parcours & liste des documents joints en annexe	2
01	Avant votre intervention	4
02	Le jour de votre intervention Votre accompagnant	6 8
03	Votre sortie	9
04	Informations sur la gestion de la douleur	10

En cas d'imprévu ou d'annulation, merci de nous joindre
de 7h30 à 19h du lundi au vendredi au **01 56 61 61 68**
[Unité de Chirurgie Ambulatoire – UCA]

SCHÉMA TYPE DE VOTRE PARCOURS

Ce livret vous a été remis à l'issue de votre consultation avec le chirurgien ou le médecin spécialiste.

Il est aussi disponible sur le site Internet de l'IMM : www.imm.fr



Votre téléphone sera aussi un lien entre vous et l'IMM.

Vous recevrez avant et après votre intervention des SMS en provenance de l'IMM (l'intitulé IMM n'apparaîtra pas, **surveillez vos SMS**).



ÉTAPE 1 AVANT L'INTERVENTION

P4 **Votre consultation avec le chirurgien / le spécialiste**

Programmation de l'intervention avec votre chirurgien / spécialiste et remise du passeport à l'issue de la consultation.

P4 **Votre pré-admission**

Pré-admission impérative **avant** votre future consultation d'anesthésie.

P4 **Votre consultation avec l'anesthésiste**

S'il y a une téléconsultation d'anesthésie, la pré-admission doit impérativement être effectuée **avant et de préférence en ligne**, afin que l'anesthésiste puisse avoir accès à votre dossier.

ÉTAPE 2 LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

P6 **À votre domicile le matin**

Suivre les consignes transmises par l'anesthésiste relatives à l'hygiène, le jeûne et vos traitements personnels.

P7 **Votre arrivée dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire**

Dans le hall d'entrée, prenez l'escalier ou l'ascenseur pour accéder à la passerelle de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.

Ne pas oublier de prendre un ticket sur la borne informatique à l'étage **situé à côté de l'ascenseur et de la salle d'attente à l'entrée du service.**

P7 **Votre prise en charge dans l'unité**

Les étapes de votre parcours dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.

P8 **Votre accompagnant**

Dès la date de votre intervention confirmée, nous vous recommandons de prévoir un accompagnant pour votre sortie, joignable par téléphone portable.

ÉTAPE 3 APRÈS L'INTERVENTION

P9 **La sortie**

Votre sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.

P9 **Votre retour à domicile**

Consignes à domicile.

On reste en contact !

DOCUMENTS JOINTS EN ANNEXE



Ce passeport, remis par la secrétaire lors de la consultation préalable avec le praticien, est accompagné de six documents qu'il conviendra de compléter si besoin et de rapporter aux différentes étapes chronologiques de votre prise en charge.

Annexe n°	Quel document ?	À remettre à
1	Formulaire « Reconnaissance d'information » - Partie 1	La consultation chirurgicale ou par lien internet
2	Questionnaire de pré-anesthésie (ce document n'est présent que si une anesthésie est réalisée pour votre prise en charge)	La consultation d'anesthésie
3	Formulaire « Consentement à l'acte » - Partie 2	<ul style="list-style-type: none"> • soit à la consultation d'anesthésie
4	Formulaire « La personne de confiance »	<ul style="list-style-type: none"> • soit lors de l'hospitalisation s'il n'y pas de consultation d'anesthésie préalable ou si téléconsultation • soit par lien internet
5	Formulaire « Les directives anticipées »	
6	Formulaire « CRB* : information et consentement » *CRB : Centre de ressources biologiques	



Vous trouverez ce symbole dans les pages du passeport. **Repérez-le !**

Il vous invite pour chacune des étapes à rassembler les documents qui vous seront demandés pour votre prise en charge. Ne les oubliez pas !

01

AVANT VOTRE INTERVENTION

VOTRE CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN /LE SPÉCIALISTE

Une hospitalisation en ambulatoire vous a été proposée.

Ce passeport vous accompagnera tout au long de votre parcours de soin. Veuillez le conserver et le garder avec vous.



Il vous a été remis :

- 1 **Une fiche d'information** sur l'intervention pratiquée.
- 2 **Une reconnaissance d'information** (Annexe n° 1) qui doit être signée et remise au secrétariat du chirurgien le jour même de la consultation. Si vous avez une connexion internet, il vous sera proposé de signer ce document de manière dématérialisée.

Flashez-moi
pour réaliser
votre pré-admission



VOTRE PRÉ-ADMISSION

Vous devez réaliser votre pré-admission dès que votre intervention est programmée, **avant** votre consultation d'anesthésie :

- au bureau des admissions,
- en ligne via le QR Code ci-contre.

Nous vous invitons à le faire le plus tôt possible, **au plus tard quatre jours avant la consultation** d'anesthésie afin que le médecin puisse vous prescrire les éventuels traitements et examens complémentaires si nécessaire.



Les documents nécessaires pour la pré-admission :

- pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport),
- carte vitale et/ou attestation de CMU,
- carte de mutuelle.

Si vous faites la pré-admission en ligne, il vous faudra déposer ces documents sur la plateforme en ligne.

ANTICIPEZ AU PLUS TÔT VOTRE RETOUR À DOMICILE

Si des soins à domicile (IDE, kinésithérapeute...) vous ont été prescrits, organisez-vous le plus tôt possible avec les professionnels libéraux dans votre commune.



VOTRE CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE



Les documents à apporter :

- 1 le questionnaire d'anesthésie complété,
- 2 vos ordonnances de médicaments (votre traitement habituel),
- 3 **les formulaires de consentement complétés et signés** : Consentement à l'acte + Personne de confiance + Directives anticipées + CRB (cf. Annexes), sauf si vous avez choisi la solution dématérialisée,
- 4 résultats des examens à réaliser : bilan sanguin + autres examens complémentaires éventuels qui vous ont été prescrits lors de la consultation avec le chirurgien / le spécialiste.

J-3 AVANT VOTRE INTERVENTION EN AMBULATOIRE

Vous recevrez **deux SMS à la suite** vous rappelant notamment le jour de votre hospitalisation.

Si 2 jours avant votre intervention, vous n'avez pas reçu de SMS, vous pouvez **contacter le service au 01 56 61 61 68 ou par mail à programmation.ambu@imm.fr**

J-1 AVANT L'INTERVENTION

Vous recevrez quatre SMS vous donnant l'heure d'arrivée à l'Unité d'Ambulatoire et vous rappelant les différentes consignes préopératoires à respecter.

N'oubliez pas la veille de votre intervention de :

- prendre un repas léger le soir et suivre les consignes,
- arrêter de fumer et de manger **six heures** avant l'heure de convocation,
- préparer vos documents (radio, IRM, scanner, biologie...)
et rapporter d'éventuel(s) matériel(s) prescrit(s) par le chirurgien (béquilles, chaussures, atèles...).



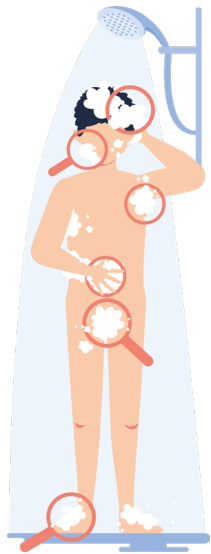
Uniquement si le chirurgien vous l'a prescrit :

- procéder à votre épilation avec la crème épilatoire achetée **sur ordonnance en pharmacie**.

02

LE JOUR DE L'INTERVENTION

À VOTRE DOMICILE, LE MATIN DE L'INTERVENTION



- Vous pourrez **uniquement** boire de l'eau sucrée, du thé ou du café **jusqu'à 2 h avant l'heure de votre convocation**.
Pour rappel : ne surtout rien manger et ne pas boire de produits laitiers. Dans le cas contraire, votre intervention sera annulée.
- **Concernant la prise de médicaments** : respectez les recommandations de l'anesthésiste.
- **Prendre une douche au savon doux/gel douche en se lavant de la tête au pied en insistant sur ces zones orangées.** (cf. schéma ci-contre). N'utilisez que de la crème dépilatoire, jamais de rasoir mécanique.



Le non respect strict des consignes pourrait entraîner l'annulation de votre intervention.

AVANT DE QUITTER VOTRE DOMICILE

Ne pas oublier de prendre votre pochette « Passeport Ambulatoire » comprenant :

- vos examens en lien avec l'intervention chirurgicale,
- vos ordonnances de médicaments.

Sans oublier :

- de porter des vêtements amples et des chaussures faciles à mettre,
- vos lunettes avec un étui pour les ranger,
- vos prothèses auditives et dentaires avec un étui rigide pour les ranger,
- votre matériel si prescrit (béquilles...).

Evitez au maximum d'apporter vos objets de valeur (tels que espèces, chéquier, ordinateur, tablette, bijoux, etc.). Les vestiaires sont petits, merci de ne pas apporter de valises.

À VOTRE ARRIVÉE DANS L'IMM

Rendez-vous directement dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA)

au 1^{er} étage. Dans le hall principal, prenez l'escalier ou l'ascenseur.

L'UCA se trouve au bout de la passerelle sur votre droite.

- **Prenez un ticket** sur la borne située sur la passerelle au niveau de l'ascenseur près de la salle d'attente de l'entrée de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.
- Surveillez l'écran, **vous allez être appelé(e)** (guichet 1 ou 2) et pris(e) en charge par l'équipe de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA).

Flashez-moi
pour vous rendre
dans l'Unité de
Chirurgie
Ambulatoire





VOTRE PARCOURS DANS L'UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

1 Accueil dans l'Unité

- Vous allez vous changer complètement (y compris enlever vos sous-vêtements) pour revêtir une tenue de bloc opératoire.
- Vos effets personnels seront sécurisés et vous les retrouverez au moment de nous quitter.
- Le déroulement de votre séjour en ambulatoire vous sera expliqué.

2 Préparation à l'intervention

- De nouvelles vérifications vont être effectuées par le personnel (le consentement à l'acte, la prise de vos traitements, le respect des consignes transmises par l'anesthésiste...)
- Vos soins préparatoires seront réalisés par l'équipe soignante.
- Vous serez ensuite installé(e) dans la zone d'attente.
- Vous serez accompagné(e) debout, dans la majorité des cas, vers le bloc opératoire, soit directement dans la salle d'intervention, soit dans un espace où l'anesthésie locale sera réalisée.

3 Votre intervention au bloc

- Vous serez pris(e) en charge au bloc opératoire pour votre intervention ou votre examen.
- Vous serez conduit(e) ensuite en salle de réveil sauf en cas d'anesthésie locale.

4 Retour dans l'Unité Ambulatoire

- Vous serez pris(e) en charge par l'équipe soignante dans le service à votre retour.
- Vous recevrez une collation dès que possible.

5 Validation de votre sortie

- Une fois vos effets personnels récupérés, nous vérifierons que vous êtes apte à sortir de l'Unité.
- Votre accompagnant(e) sera averti(e) de votre autorisation de sortie **par SMS**.

6 Organisation de votre sortie

- Vous recevrez les documents nécessaires à votre sortie (voir liste ci-dessous).
- Vous pourrez ensuite repartir avec votre accompagnant.

Liste des documents remis à votre sortie

- Compte-rendu opératoire
 - Lettre de liaison
 - Ordonnance(s)
 - Rendez-vous post-opératoire
 - Consignes post-opératoire
 - Arrêt de travail éventuel sur décision médicale
 - Si besoin et uniquement sur décision médicale selon critères de la CPAM : Bon de transport
-

VOTRE ACCOMPAGNANT

Retrouvez-nous
sur la page
ambulatoire
de notre
site internet
www.imm.fr

Pour votre sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, **un accompagnant est obligatoire, sauf en cas d'anesthésie locale.**

Dès le début de votre parcours ambulatoire, pensez à demander à un de vos proches, un ami s'il peut se libérer pour venir vous chercher.

La personne que vous aurez identifiée doit être joignable par téléphone portable.

Prévenez votre accompagnant qu'il recevra un premier SMS l'informant que vous êtes revenu(e) dans le service après l'intervention, puis un second SMS lorsque votre sortie sera finalisée avec un code. Votre accompagnant devra alors renseigner ce code sur la borne. Cet enregistrement lui permettra de se signaler auprès de l'équipe soignante et de vous rejoindre lorsque vous serez prêt(e) à sortir.

Après votre intervention, et votre retour en chambre, et si vous le souhaitez, vous pourrez joindre votre accompagnant.

Le jour de votre intervention, si votre accompagnant vient vous chercher en voiture, il aura un accès limité en temps (type dépose minute) au parking situé dans l'IMM au 44 boulevard Jourdan (**entrée Ambulances**). En arrivant, il pourra sonner à l'interphone et indiquer votre nom et prénom à l'agent de sécurité.

Dans le cas où votre sortie a lieu en fin de journée, votre accompagnant devra se rendre à la plateforme d'ambulatoire **à 18H45 au plus tard.**

En fonction de votre intervention, votre accompagnant devra rester à vos côtés pendant les 24 heures suivantes, selon les recommandations de l'anesthésiste.



L'absence d'accompagnant à votre sortie pourrait entraîner soit :

- l'annulation de votre intervention,
- une hospitalisation d'une nuit. Les frais liés à cette hospitalisation (prix de la chambre) vous seraient alors facturés.

VOTRE SORTIE

03

VOTRE RETOUR À DOMICILE

Le soir de votre intervention

- Vous pouvez boire et manger normalement, **mais ne prenez pas d'alcool.**
- **Vous ne devez pas rester seul(e) la première nuit si vous avez eu une anesthésie générale.**
- **Évitez également de conduire le jour même**, votre vigilance sera altérée.

Il est essentiel de suivre les consignes de sortie remises en lien avec votre intervention, de prendre les traitements prescrits, puis de reprendre votre traitement personnel en cours avant l'intervention (sauf indication contraire de l'anesthésiste).

Soyez vigilant, si vous n'arrivez pas à uriner dans les huit heures qui suivent votre sortie de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, contactez l'IMM (voir ci-dessous).

Si vous avez bénéficié d'une anesthésie locale :

- Protégez votre membre opéré tant qu'il est encore « engourdi ».
- Si votre membre reste « endormi », au-delà de la durée indiquée par l'anesthésiste (difficultés à le mobiliser ou s'il existe des troubles de la sensibilité et/ou des sensations anormalement douloureuses), contactez l'IMM (voir ci-dessous).
- Si vous êtes pris en charge par un prestataire pour un cathéter antalgique, prévenez l'infirmière en charge de votre horaire de retour à domicile.

On reste en contact avec vous !

Le lendemain de l'intervention nous prendrons de vos nouvelles par SMS

Afin de nous assurer que tout va bien, nous vous remercions de répondre au premier SMS reçu :

« Bonjour, suite à votre intervention en ambulatoire, **si tout va bien répondez OK**».

En fonction de votre réponse, si vous ne répondez pas OK, vous recevrez d'autres SMS afin d'évaluer votre douleur et les éventuels signes de complications. Nous vous invitons à suivre les instructions précisées dans les SMS.

Vous recevrez ensuite un nouveau message vous rappelant les numéros à appeler en cas de besoin.



NUMÉROS EN CAS DE PROBLÈME

Pendant la journée (7h30-19h) du lundi au vendredi au 01 56 61 61 68 pour joindre l'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA)

En dehors de ces horaires, en fonction, suivez les instructions transmises sur les consignes de sortie données par votre chirurgien ou votre spécialiste (notées dans **le document Lettre de Liaison**).

En cas d'avis urgent, en dehors des horaires d'ouverture ainsi que les week-ends et jours fériés, **appelez le 01 56 61 62 63 et tapez 5** sur votre clavier, vous serez mis(e) en relation avec le médecin de garde.

En cas d'urgence, contactez directement le 15 ou allez dans le service d'urgence le plus proche de chez vous.



INFORMATION EN CAS DE DOULEUR

Après votre intervention, l'équipe médicale dispose de médicaments et de techniques permettant de soulager votre douleur.

Ces moyens peuvent être utilisés isolément ou en association. Les médicaments les plus fréquemment utilisés sont :

- le paracétamol,
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS),
- la morphine et ses dérivés (il n'existe pas de dépendance à la morphine car elle est administrée en réponse à la douleur),
- les anesthésiques locaux.

Selon le médicament, l'administration se fera par voie générale (orale ou intraveineuse), et/ou voie locorégionale (autour des nerfs périphériques).

L'ÉVALUATION DE VOTRE DOULEUR

Quelle que soit la technique utilisée, les infirmières et les médecins vous demanderont régulièrement d'évaluer votre douleur sur une **Échelle Numérique**, permettant de mesurer l'intensité de votre douleur en lui donnant une « note » entre 0 et 10 (0 représente « absence de douleur » et 10 la « douleur maximale imaginable »).

Cela permettra ainsi d'adapter votre traitement antalgique et de suivre son efficacité.

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuelles sensations inconfortables (sommolence, nausées, douleur d'estomac, démangeaisons...) qui pourront être traitées.

Cas particulier : en chirurgie orthopédique, pour certaines interventions, la douleur prévisible étant supérieure à 24 heures, nous vous proposerons une prise en charge optimisée avec pose de cathéter péri-nerveux. Pour cela, un cathéter est mis en place avant votre intervention, une pompe délivrant un anesthésique local est installée et vous rentrez à domicile, pris(e) en charge par un réseau spécialisé.

Il convient d'associer des médicaments antalgiques afin de prévoir la levée de l'anesthésie locorégionale.